

Déneigement 101: êtes-vous prêt?

Toute personne se trouvant sur une propriété commune ne doit pas être exposée à des dangers inattendus, qui peuvent être particulièrement fréquents durant les mois d'hiver. La plupart des glissades et des chutes se produisent sur de la neige ou du verglas. Soyez préparés et protégez-vous ainsi que les autres.



Engager des entreprises de déneigement

Faire appel à un entrepreneur pour effectuer le déneigement est le meilleur moyen d'assurer la sécurité de votre propriété. Il est essentiel d'établir un contrat précis, avec des responsabilités clairement définies, qui fixe des normes de service, notamment en ce qui concerne le temps de réponse et la tenue de registres.



Avoir du matériel de dégivrage et des pelles sur place

Gardez également des seaux de sel sur place et intervenez immédiatement pour réduire les risques de blessures. Placez-les dans les zones communes, à proximité des entrées.



Tenir des registres de neige précis et à jour

Ils doivent indiquer les tâches effectuées, les conditions météorologiques, la personne responsable et les commentaires éventuels. Les registres sont essentiels en cas de glissade ou de chute, car ils prouvent qu'il y a eu diligence et non négligence.



Comprendre la responsabilité juridique

En vertu de la loi sur la responsabilité des occupants, l'association de copropriétaires a le devoir de veiller à ce que ses parties communes soient sûres pour les visiteurs et les résidents.



Réviser l'assurance

Passez en revue votre assurance responsabilité civile afin d'éviter toute mauvaise surprise ou lacune dans la couverture.

Avis de non-responsabilité : Toutes les informations fournies par BFL CANADA sont de nature consultative. Ces informations ne permettent pas nécessairement d'identifier ou d'envisager toutes les conditions dangereuses; d'autres conditions peuvent exister.



Nous sommes là pour vous aider

La préparation à l'hiver est une responsabilité vitale pour les sociétés de copropriété afin d'assurer le bien-être et le confort des résidents et pour protéger la propriété contre les dommages potentiels. Pour plus d'informations sur le contrôle des pertes, n'oubliez pas de communiquer avec votre représentant de BFL CANADA afin de maintenir votre portefeuille d'assurance à jour.